

● (1620)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. J'ai le regret d'informer le député que son temps de parole est écoulé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): En l'absence de consentement unanime, j'accorde la parole au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras).

Une voix: Laissez le député de Beauce continuer.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. J'ai accordé la parole au député de Thunder Bay-Nipigon, car le temps de parole du député de Beauce était écoulé et la Chambre n'a pas consenti unanimement à le laisser poursuivre. Le député de Rimouski (M. Allard) invoque le Règlement.

[Français]

M. Ouellet: Il y a eu consentement unanime!

M. Allard: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): L'honorable député de Rimouski invoque le Règlement.

M. Allard: Monsieur le président, j'ai cru comprendre, lorsque vous avez indiqué à l'honorable député de Beauce que son temps de parole était écoulé, qu'il y avait consentement unanime pour que le député puisse terminer son discours dans deux minutes.

Des voix: D'accord!

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Je vais de nouveau poser la question à la Chambre. Plaît-il à la Chambre de laisser poursuivre le député de Beauce? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'abuser de la permission, mais, bien entendu, je vais quand même expliquer les principaux points qui, à notre avis, devraient faire l'objet d'une étude sérieuse de la part de la Chambre parce que nous croyons que cela constitue le seul moyen capable de redresser l'économie canadienne et de placer notre pays sur la voie du progrès et de la prospérité.

Ici au Canada le gouvernement dispose de grands moyens et de grands pouvoirs; entre autres, il y a la Banque centrale. La politique monétaire n'est pas de juridiction provinciale, mais de juridiction fédérale. Où est-elle la politique monétaire du pays? Quels moyens le gouvernement entend-il utiliser par rapport aux relations qu'il peut avoir et qu'il a effectivement avec ses partenaires commerciaux, avec les autres pays? Les

Budget—M. F. Roy

douanes sont là pour quelque chose. Il y a quand même toutes sortes de moyens dont le gouvernement dispose pour être en mesure de sortir du marasme économique dans lequel nous sommes. Mais, monsieur l'Orateur, nous sommes dans un cercle vicieux. L'intérêt que nous devons payer sur la dette nationale chaque année constitue à elle seule le facteur d'endettement du pays. Est-ce que nous avons l'intention d'en sortir? Pourquoi la Banque du Canada ne se verrait-elle pas confier la gestion de la dette nationale du pays? Il faudrait, bien sûr, amender les lois, il faudrait revoir la loi sur les banques, faire en sorte que le gouvernement canadien se donne les pouvoirs dont il a besoin pour qu'on mette un terme à cet endettement pyramidal, qui est la cause de l'absence de politiques gouvernementales, qui est la cause du taux d'inflation que nous connaissons, qui est la cause du chômage, des intérêts, parce que notre déficit budgétaire est à un point tel qu'il paralyse l'action gouvernementale. Alors, monsieur l'Orateur, qu'on en est rendu à nous prédire des hausses, c'est-à-dire des déficits de 10 milliards et que le coût de l'intérêt sur la dette nationale sera de 12 milliards dans deux ans. Je me permettrai, monsieur l'Orateur, de conclure mon discours par une citation de l'ancien premier ministre qui siège encore à la Chambre et qui est le chef de l'opposition (M. Trudeau) et député de Mount-Royal. Dans une entrevue qu'il donnait à la revue *Fortune*, voici ce que dit M. Trudeau et je cite:

Les pires râleurs, ce sont les banquiers. Ils se la coulent douce comme jamais depuis que je dirige le gouvernement. J'ai honte.

C'est l'ancien premier ministre qui disait cela, le chef de l'opposition actuel.

Ils s'enrichissent bien plus que le secteur manufacturier, que le secteur des ressources naturelles et que l'ensemble du secteur des services.

M. Trudeau note ensuite que les banquiers, tout en se plaignant de ce qu'ils appellent une ingérence indue du gouvernement dans les affaires, demandent au gouvernement de modifier la loi sur les banques d'une façon qu'ils soient mieux protégés contre une certaine concurrence qu'ils ne le sont présentement.

Monsieur l'Orateur, le président Roosevelt, et je vais le citer pour la deuxième fois à la Chambre, avait dit au moment de l'entrée en guerre des États-Unis: Si les États-Unis veulent gagner la guerre, ils devront démystifier le pouvoir monétaire. Si le Canada veut relever le défi de l'avenir, il devra, lui aussi, démystifier le pouvoir monétaire.

Tant et aussi longtemps que les formations politiques qui dirigeront ce pays ne feront pas le nécessaire de façon que la Banque centrale joue son rôle pour que nous ayons une véritable politique monétaire, de façon que le crédit de la nation soit monnayé et comptabilisé dans l'intérêt de toute la population, nous ne pourrons pas connaître d'autre résultat que cela, que nous fassions des élections ou non, qu'on change du rouge au bleu, en ajoutant les néo-démocrates, cela ne changera absolument rien. C'est une question fondamentale, monsieur le président, et j'invite mes collègues des deux côtés de la Chambre à se pencher là-dessus si réellement on est intéressé à l'avenir des nôtres.